



La Roquebrussanne

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 14
Représentés : 5
Votants : 19
Absent : 0

Date de la convocation :
23.01.2024

Date affichage :
01.02.2024

Délibération du Conseil Municipal N°2024/01

Portant information sur les décisions du Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Présents : Michel GROS, Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, Michel GAGNEPAIN, Sabine FONTANILLE, Bernard BELORGEY, Jean-Mathieu CHIOTTI, Denis CAREL, Lionel BROUQUIER

Procurations :

Chrystelle GAZZANO a donné procuration à Sabah BAUDRAND
Marylène RICCI, a donné procuration à Michel GAGNEPAIN
Ludovic ODRAT a donné procuration à Claudine VIDAL
Stéphanie DEBOUW-SERRAULT a donné procuration à Nathalie WETTER
Magali ATLAN a donné procuration à Sabine FONTANILLE

Absent : 0

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2020/014 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire pour la durée du mandat

NUMERO	TITRE DE LA DECISION	OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA DECISION
2023/45 en date du 05/12/2023	Portant demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour le projet de « Création d'un réseau pluvial – chemin des Molières – tranche 3 »	Sollicitation de l'aide de l'Etat pour financer le projet de « Création d'un réseau pluvial – chemin des Molières – tranche 3 » selon le plan de financement suivant : <u>Coût total de l'opération :</u> Département 2024 : 208 228,00€ HT soit 40% DETR 2024 : 208 228,00€ HT soit 40% Auto financement : 104 114,00€ HT soit 20%
2023/46 en date du 05/12/2023	Portant demande de subvention au titre de l'aide aux communes, axe 2, auprès du Département, exercice 2024 pour le projet de « Création d'un réseau pluvial – chemin des Molières – tranche 3 »	Sollicitation de l'aide du Département pour financer le projet de « Création d'un réseau pluvial – chemin des Molières – tranche 3 » selon le plan de financement suivant : <u>Coût total de l'opération :</u> Département 2024 : 208 228,00€ HT soit 40% DETR 2024 : 208 228,00€ HT soit 40% Auto financement : 104 114,00€ HT soit 20%
2023/47 en date du 06/12/2023	Signature de contrat de services Berger Levraut	Signature de contrat de services relatif à l'utilisation des progiciels Berger Levraut. Les contrats (13202,77017, 07916), prendront effet au 1er janvier 2024 pour une durée de 36 mois. Le montant annuel du contrat 13202 est de 248,61 € HT pour le service « BLES BL Connect » (ChrosuPro).

		Le montant annuel du contrat 77017 est de 40,30€ HT pour le service de suivi de progiciel (e. élections premium). Le montant annuel du contrat 07916 est de 436,74 € HT pour le service de suivi du système d'exploitation réseau.
2023/48 en date du 19/12/2023	Portant demande de subvention auprès de la Région PACA concernant l'acquisition d'un véhicule de patrouille porteur d'eau pour la RCSC	Sollicitation de l'aide de la Région PACA dans l'acquisition d'un véhicule patrouille porteur d'eau, selon le plan de financement suivant : <u>Coût total de l'opération :</u> Région PACA : 43 550,03€ HT soit 80% Auto financement : 10 887,50 € HT soit 20%

Le conseil prend acte.

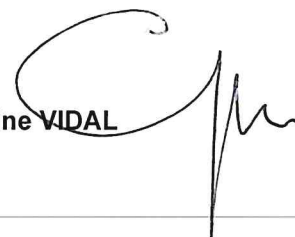
La ROQUEBRUSSANNE, le 30 janvier 2024.

Le Maire




Michel GROS

La secrétaire de séance,



Claudine VIDAL

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 31.01.2024

ID : 083-218301083-20240129-2024_01-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :